URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 – 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de FITZ-JAMES

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération en date du :
26 juin 2007

1

PIECES ADMINISTRATIVES

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE FITZ-JAMES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2007
Convocation du 19 juin 2007

Nombre de conseillers en exercice : 17 nombre de conseillers présents : 10 nombre de conseillers votants : 13

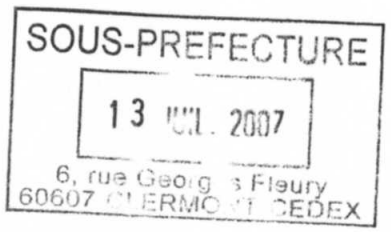
L'an deux mil sept, le vingt six juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alex SEGHERS, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs SEGHERS Alex, PELLERIN Jean-Claude, AUBERT Daniel, MARTIN Daniel, LEBLOND Jean-Pierre, DELARUE Geneviève, FLORENT Marie-José, MONARD Isabelle, CORETTE Christian, BROUARD Martine

Pouvoir de

Mme ROECKHOUT Jocelyne à Mlle Isabelle MONARD
M HALBERDA Henri à M PELLERIN Jean-Claude
M COSTER Bernard à M MARTIN Daniel

Secrétaire de séance : M PELLERIN Jean-Claude



Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal,

VU la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-19, L. 300-2, et R. 123-1 à R. 123-25 ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

VU la délibération en date du 13 novembre 2002 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la Commune de Fitz-James et organisant les modalités de concertation avec la population ;

VU la délibération en date du 13 novembre 2002 nommant les membres de la commission municipale d'urbanisme chargée du suivi de l'élaboration du PLU ;

VU le débat sur les orientations du PLU organisé au sein du Conseil Municipal le 13 septembre 2004 ;

VU la délibération en date du 13 mars 2006 tirant le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 07 juillet 2004 au 12 septembre 2004 sur le projet de PLU ;

VU la délibération en date du 13 mars 2006 arrêtant le projet de PLU ;

VU l'arrêté du Maire en date du 27 septembre 2006 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLU ;

VU le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 23 octobre 2006 au 24 novembre 2006 et le rapport du Commissaire-Enquêteur ;

VU les consultations particulières prévues à l'article R.123-17 du Code de l'Urbanisme et les avis émis par les services concernés ;

VU les modifications proposées par la commission municipale d'urbanisme au cours de la séance de travail du 06 février 2007 ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-10 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Il est tenu à la disposition du public à la Mairie, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du secrétariat ainsi qu'à la Préfecture.

Ce Plan Local d'Urbanisme comprend les pièces suivantes :

- un projet de développement et d'aménagement durable,
- un rapport de présentation,
- un règlement et des documents graphiques
- des annexes techniques.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant 1 mois.

Mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise, conformément aux dispositions de l'article R. 123-24 du Code de l'Urbanisme.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant et dans les conditions prévues par les articles L. 123-12 et R. 123-25 du Code susvisé.

Une copie de cette délibération sera adressée au Préfet du Département de l'Oise.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fitz-James le 3 juillet 2007

le Maire

MAIRIE DE FITZ-JAMES (Oise)